

lettre n°10

d'information

SEPTEMBRE 2013

edit'EAU



L'approbation du SAGE Vienne révisé, le 8 mars 2013 est l'aboutissement d'un travail important orchestré par la CLE au cours des 3 dernières années. Suivant le cap fixé par la directive cadre sur l'eau, le présent SAGE voit ainsi son contenu renforcé en particulier sur les problématiques majeures de ce territoire telles que les dégradations hydromorphologiques des cours d'eau et les pollutions diffuses.

Cette étape n'étant pas une finalité, l'attention est d'ores et déjà portée sur l'application des nouvelles mesures. La promotion du schéma, la mobilisation des porteurs de projet et la définition des modalités d'application du règlement constituent ainsi des axes prioritaires d'intervention. A cette fin, outre l'organisation de réunions ciblées par catégorie d'acteurs, un guide d'utilisation du SAGE simple et pragmatique sera diffusé dans les prochaines semaines.

Dans un contexte de réforme des collectivités, l'enjeu consiste en effet à rechercher la meilleure organisation des opérateurs du territoire pour une mise en œuvre efficace et partagée du SAGE.

J'encourage ainsi chacun à s'approprier le nouveau schéma et à agir à son niveau en faveur d'une qualité de la ressource en eau en adéquation avec l'ensemble des usages du bassin de la Vienne.

Jean DANIEL
Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Vienne

SOMMAIRE

- SAGE Vienne révisé
- Volumes prélevables
- Poissons migrateurs
- Révision du SDAGE



SAGE VIENNE RÉVISÉ

Le SAGE Vienne approuvé le 8 mars 2013 a pour vocation de contribuer à une meilleure conciliation entre la ressource en eau et les usages.

Ce SAGE s'inscrit dans une dynamique insufflée par la Directive cadre sur l'eau (DCE) visant un objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau. 7 ans après l'état des lieux (2004) établi dans le cadre de la mise en oeuvre de la DCE, la synthèse suivante illustre la progression et les perspectives de reconquête de la qualité des masses d'eau.

Évolution de l'état des eaux du SAGE Vienne

État des lieux 2004

Il s'agit du point de départ basé sur les données disponibles et dires d'expert.

D'un point de vu global, il était évalué que 25% des cours d'eau du SAGE respectent les objectifs, alors que 60% présentent un risque de non atteinte des objectifs.

Les principales causes de déclassement sont :

- La dégradation morphologique (54% des cours d'eau) ;
- La pollution par les pesticides (11% des cours d'eau).

Évaluation 2010

Des acquisitions de données supplémentaires, notamment par le déploiement de stations de mesures ont permis d'effectuer une évaluation de l'état des eaux en 2010.

Ainsi, sur le SAGE Vienne 58% des cours d'eau sont en très bon ou bon état.

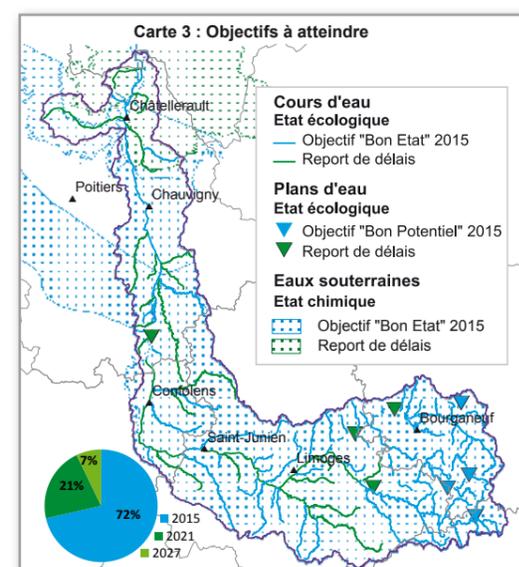
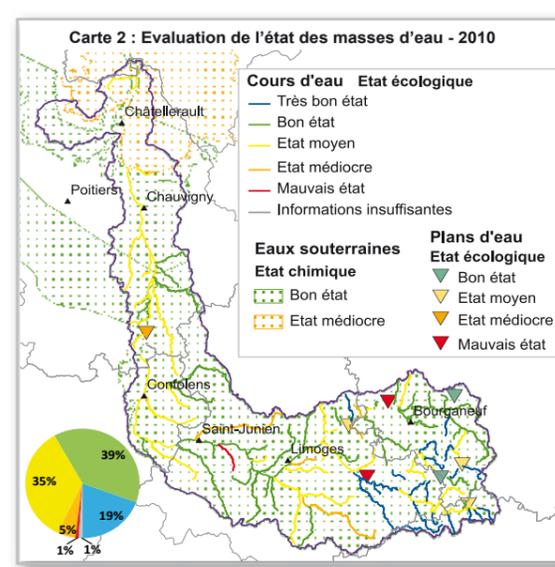
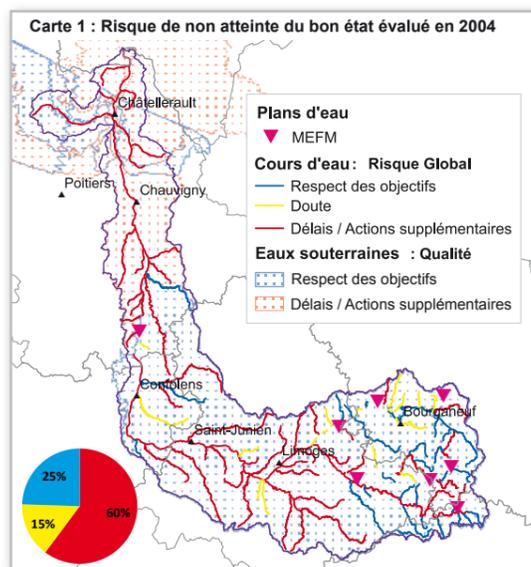
Seulement 1 masse d'eau souterraine sur les 6, est classée en état médiocre. Elle est déclassée par rapport aux nitrates et pesticides.

Perspectives

L'évaluation des masses d'eau est complétée par la définition d'objectifs d'atteinte du bon état. En fonction de leur état, certaines masses d'eau peuvent bénéficier de reports de délais.

Sur le territoire du SAGE Vienne, 72% des cours d'eau doivent atteindre le bon état en 2015. 7% ont un report de délais à 2027.

1 seule masse d'eau souterraine bénéficie d'un report d'objectif en 2021.



A partir de ce constat le SAGE révisé a renforcé les dispositions et règles prioritairement sur les problématiques mises en exergue.

Guide d'utilisation du SAGE Vienne

Afin de vulgariser les documents constitutifs du SAGE et d'accompagner les acteurs de sa mise en oeuvre un « guide d'utilisation du SAGE » est en cours de réalisation et sera disponible à l'automne.

L'objectif principal du guide est de permettre aux acteurs du territoire une compréhension rapide du SAGE Vienne révisé et de leur donner les clés techniques, juridiques et opérationnelles pour faciliter l'appropriation du SAGE et le passage à l'action.

Ce document pédagogique et pratique vient donc en complément des documents constitutifs du SAGE. Il comprendra des fiches acteurs, présentant chacune des catégories d'utilisateurs du SAGE (agriculteurs, industriels, collectivités...), et des fiches thématiques qui permettront à ces acteurs d'accéder aux informations qui les concernent (dispositions, règles).



Quelques mesures phares du nouveau SAGE

Hydromorphologie

Lors de l'élaboration du précédent SAGE, l'acuité des problèmes de dégradation hydro-morphologique des cours d'eau était sous-estimée. La CLE a donc souhaité apporter, à travers plusieurs mesures ciblées, des réponses concrètes aux désordres observés :

- **Continuité écologique** : la CLE a défini des objectifs de réduction des taux d'étagement par masses d'eau et une règle relative à l'ouverture périodique des vannes des ouvrages transversaux ;
- **Dégradation des berges et des lits** par piétinement du bétail ou l'exploitation des forêts : le SAGE décline des mesures qui visent à favoriser la mise en place de pratiques adaptées (mise en défens des berges, andains perpendiculaires à la pente...) ;
- **Étangs** : les mesures sont axées sur une mise aux normes complète des plans d'eau (dérivation, moine...)

Gestion quantitative

Face aux déséquilibres entre les prélèvements et la ressource disponible, la CLE s'apprête à définir des volumes prélevables par catégories d'utilisateurs (eau potable, industries, agriculteurs). Néanmoins, elle recommande d'ores et déjà une adaptation des besoins en eau au volume disponible.

A ce titre, les pratiques suivantes sont encouragées : développement des cultures économes en eau, utilisation d'équipements hydro-économiques et d'outils de pilotages de l'irrigation, récupération et utilisation d'eau pluviale ou d'eau brute selon les usages, sensibilisation aux économies d'eau.

Pollutions diffuses

Une pollution diffuse est une pollution dont la ou les origines peuvent être généralement connues mais pour lesquelles il est impossible de repérer géographiquement des rejets dans les milieux aquatiques. Les pollutions par les nitrates et pesticides sont classées dans les pollutions diffuses.

A l'aval du bassin, la pollution par les pesticides et plus localement par les nitrates est à mettre en relation avec l'activité agricole de grandes cultures ainsi qu'avec l'influence du bassin du Clain fortement déclassé pour ces deux paramètres.



Grandes cultures

Afin d'améliorer la qualité de l'eau du point de vue des pollutions diffuses, le SAGE Vienne révisé propose une mesure en cohérence avec le Grenelle de l'environnement et avec le changement des pratiques agricoles qui consiste à réduire de 25% l'utilisation des pesticides par rapport aux références régionales de l'indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT).

Aménagement du territoire

La qualité de l'eau et des milieux aquatiques est également conditionnée par les choix opérés en termes de développement des territoires. Ainsi, le SAGE Vienne révisé réaffirme la responsabilité des communes dans l'aménagement du territoire notamment en ce qui concerne la préservation des zones humides. A cet égard, un appui est proposé aux communes pour une prise en compte effective de ces milieux.



Point d'abreuvement

VOLUMES PRÉLEVABLES

Contexte

Les observations récurrentes d'assecs ou de ruptures d'écoulements sur certains secteurs du bassin de la Vienne aval soulignent les problèmes de déficits quantitatifs et de déséquilibres, entre les besoins et la ressource en eau disponible.

En outre, une grande partie du territoire est classée en zone de répartition des eaux (ZRE¹) depuis 2003.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et le SDAGE prévoient de restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau dans les zones de déficit quantitatif. De plus, la Directive cadre sur l'eau a fixé des objectifs de bon état des eaux, ce qui implique un retour à un équilibre entre prélèvements et ressources disponibles.

Objectifs

Afin d'assurer le retour à un équilibre entre les prélèvements et le fonctionnement durable et satisfaisant de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'EPTB Vienne a commandité une étude réalisée par le bureau d'études ERM (Études, Recherches, Matériaux).

L'étude prévoit la proposition d'une répartition de ces volumes par grandes catégories d'usagers. Elle est conduite dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs et des dispositions du SAGE Vienne.

Une fois les volumes arrêtés par catégorie d'usagers (eau potable, agriculteurs, industriels), il appartient à l'organisme unique, lorsqu'il existe, ou à défaut à l'État d'organiser la répartition de ces volumes entre chacun des usagers concernés.

Déroulement de l'étude

L'étude, composée de 7 phases, a démarré en janvier 2011. Un Comité technique, composé de représentants des usagers (agriculture, hydroélectricité, pêche...), de syndicats de rivière, des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, a été mis en place afin de suivre sa réalisation.

- Les 3 premières phases étaient consacrées au **recueil des données** disponibles sur le territoire d'étude.
- La phase 4 a consisté en la réalisation des **suivis complémentaires**, durant 1 an, sur les eaux souterraines et les eaux superficielles.
- La phase 5 correspondait à la **quantification**, par modélisation, des ressources existantes et de l'impact des prélèvements.
- La phase 6, a consisté en la **proposition de volumes prélevables** par sous bassins, par période et par type de ressource.

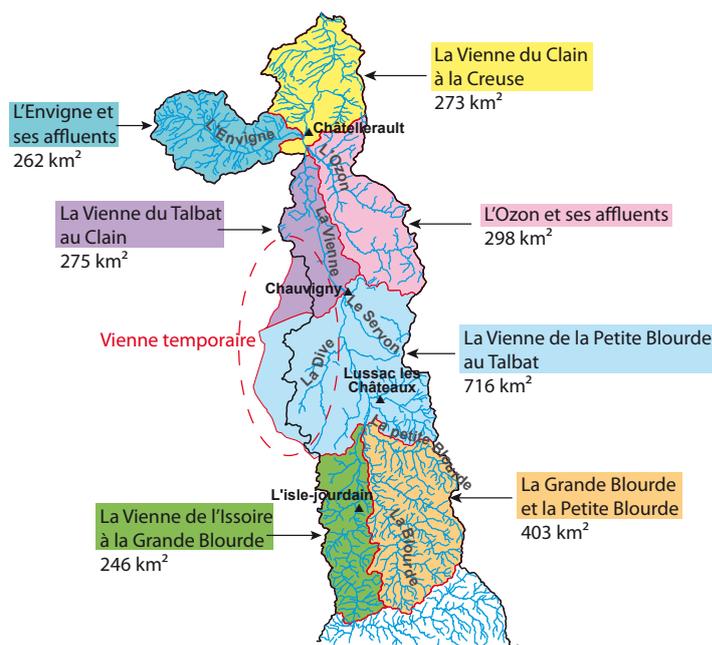
Les volumes prélevables

Ce sont les volumes de prélèvement devant permettre d'assurer le retour à un équilibre entre les prélèvements et un fonctionnement durable et satisfaisant de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ces volumes prélevables constitueront le plafond de volumes autorisés pour les prélèvements dans la ressource en eau (circulaire ministérielle du 30 juin 2008).

- La phase 7 est relative à la proposition d'une **répartition des volumes par catégorie d'usagers identifiés** (AEP, agriculture, industrie). Cette répartition sera effectuée sur la base des prélèvements observés mais aussi des besoins et de l'évolution des catégories d'usages en fonction des périodes.

Territoire concerné

La répartition des volumes prélevables concerne la Vienne aval. Elle a été découpée en sept unités hydrographiques cohérentes afin d'obtenir des résultats plus précis et adaptés à chacun des territoires.



Résultats attendus

Pour chaque unité, la CLE qui se réunira en septembre 2013 se prononcera sur différents scénarios. Les volumes prélevables sont proposés par ressource et par type d'usage. En fonction des connaissances disponibles et des effets attendus sur la ressource, le degré d'atteinte de l'équilibre entre milieux et usages est également évalué.

¹ZRE : Ce sont des zones où une insuffisance est constatée, autre qu'exceptionnelle, des ressources en eau par rapport aux besoins. Elles sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau. Les seuils d'autorisation et de déclaration des prélèvements d'eau y sont plus contraignants.

LES POISSONS MIGRATEURS DU BASSIN DE LA VIENNE

Depuis 2008, l'EPTB Vienne anime un comité de pilotage associant des collectivités, associations, services de l'Etat, établissements publics et acteurs socio-économiques dont l'objet est d'évaluer les conditions nécessaires à la restauration des poissons migrateurs sur l'axe Vienne.

Fondé sur une démarche participative, ce comité s'appuie sur les études et expertises conduites par ses membres afin d'évaluer les conditions nécessaires à la restauration des poissons migrateurs amphihalins sur la Vienne.

Par ailleurs, depuis janvier 2013, l'EPTB Vienne a confié au bureau d'étude BIOTOPE une étude visant à évaluer la faisabilité et l'opportunité d'une restauration des populations de poissons migrateurs sur le bassin de la Vienne.



Visant principalement le bassin de la Vienne en amont du verrou infranchissable des barrages de l'Isle Jourdain cette étude a pour objectif principal d'évaluer les possibilités et

opportunités techniques mais également socio-économiques de la restauration des populations de poissons migrateurs (saumons, anguilles, aloses et lamproies) sur le bassin de la Vienne. La méthodologie mise en place se décline en 3 grandes phases :

- A : **Évaluation des capacités d'accueil** du bassin de la Vienne pour les populations de poissons migrateurs amphihalins
- B : **Évaluation des conditions techniques et financières** et des retombées socio-économiques sur le bassin de la Vienne amont
- C : **Proposition et analyse de différents scénarios** visant la restauration des populations de poissons migrateurs amphihalins sur le bassin de la Vienne amont.

Les résultats de l'étude sont attendus pour septembre 2013.

Zoom sur le PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI (Plan de gestion des poissons migrateurs) émet des orientations et des recommandations en vue de permettre une gestion des milieux et des activités humaines compatibles avec la sauvegarde des espèces de grands migrateurs.

Le PLAGEPOMI du bassin de la Loire, de la Sèvre Niortaise et des côtières vendéens actuellement en vigueur, arrive à échéance le 31 décembre 2013. Les travaux de révision ont été engagés pour définir une stratégie de gestion des espèces amphihalines sur la période 2013-2019.

Après des travaux techniques réalisés sur le premier trimestre 2013, une consultation des CLE et partenaires institutionnels est planifiée à l'été 2013.

RÉVISION DU SDAGE

Le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) Loire-Bretagne, fixe les objectifs d'état des eaux en tenant compte des facteurs naturels (délais de réponse de la nature), techniques (faisabilité) et économiques. Il fixe des orientations et dispositions qui s'imposent à toutes les décisions publiques en matière de gestion de l'eau à l'échelle du bassin Loire-Bretagne auquel appartient le SAGE Vienne.

Le SDAGE en cours a été adopté par le comité de bassin fin 2009. Il s'achèvera fin 2015. La préparation du prochain SDAGE (2016-2021) a donc débuté afin d'actualiser les objectifs environnementaux pour 2021. Ainsi, une consultation du public a été organisée du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013.

Une concertation avec les acteurs de l'eau (EPTB, collectivités, usagers...) est également organisée. Basée sur une analyse de l'état des masses d'eau mesuré et des pressions identifiées, cette concertation technique est organisée jusqu'à l'été. Les résultats obtenus feront l'objet d'une consultation des assemblées au cours du 2^{ème} semestre 2013.

La préparation de ce prochain SDAGE se caractérise également par la réalisation d'un état des lieux 2013 des masses d'eau, effectué sous l'égide du ministère chargé du développement durable et de ses établissements publics.



Poissons migrateurs : nouvelle station de comptage sur la Gartempe

Depuis plus de 10 ans une station de comptage des poissons migrateurs est installée au niveau du barrage d'Etrangleloup (commune de Château-ponsac) sur la Gartempe. Cette station est la seule à concerner la partie amont du bassin, qui recèle les principaux sites de reproduction du Saumon Atlantique. Le suivi des effectifs à ce niveau est donc essentiel pour évaluer l'efficacité des actions entreprises dans le cadre du programme Saumon. Néanmoins, le dispositif en place s'avérait fragile et peu fiable. Il est donc apparu nécessaire de le remplacer notamment par un dispositif utilisant une technologie différente.

Aussi, l'EPTB Vienne qui assure depuis 2010 le pilotage du Comité de suivi du pro-

gramme «Saumon-Gartempe» a pris la décision, avec l'appui de partenaires techniques et financiers, de porter la maîtrise d'ouvrage du remplacement de ce dispositif. Ainsi la nouvelle station de comptage installée en janvier 2013, est composée d'un scanner infrarouge couplé à une caméra.

Depuis cette installation 9 saumons ont été comptés au niveau du dispositif. Le suivi des effectifs est effectué par LOGRAMI.



Contrats territoriaux sur la Vienne aval

Deux contrats territoriaux, situés sur l'aval du SAGE Vienne, sont en cours de finalisation de la phase d'élaboration.

L'un, porté par le syndicat mixte du Pays Montmorillonnais, concerne les bassins de la Vienne, la Gartempe, l'Anglin et leurs affluents.

L'autre, situé sur la Vienne aval est porté par le Regroupement intercommunal pour la valorisation et l'entretien de la Vienne (RIVE).

La mise en oeuvre de ces contrats est planifiée pour début 2014.



Un avenant pour le programme «Sources en action»

Le programme Sources en action, débuté en 2011, profite de ces 3 dernières années de mise en oeuvre pour effectuer un bilan à mi-parcours et pour préparer un avenant au contrat.

Cet avenant a pour objectif d'intégrer de nouvelles actions ou des modifications importantes d'actions réalisées par les maîtres d'ouvrage signataires du contrat. Il a également pour but d'accueillir de nouveaux maîtres d'ouvrages.

L'avenant va concerner les actions pour les 2 dernières années du contrat : 2014-2015.

La validation par le Comité de pilotage est prévue en septembre avant sa signature fin 2013.



Le SAGE Clain

Le diagnostic du SAGE Clain a été validé fin 2012. Il a pour objectif l'identification des problématiques, des enjeux du territoire et des objectifs de gestion de l'eau.

Ce diagnostic sert de base à la réalisation des scénarios tendanciel et alternatifs.

Le scénario tendanciel, qui est en cours d'élaboration, consiste à décrire l'évolution des milieux et des usages du bassin en l'absence de programme d'actions nouveau par rapport à ce qui se fait déjà.

Les scénarios alternatifs étudient différentes solutions permettant de satisfaire les objectifs fixés.

La stratégie retenue par la CLE sera déclinée dans les documents du SAGE : PAGD, règlement.



Territoire à risque important d'inondation de Châtelleraut

Le classement de secteurs en territoires à risque important (TRI) est une démarche inscrite dans la directive inondation. Sur le bassin de la Vienne le secteur de Châtelleraut a été identifié.

Une étude cartographique des risques est actuellement en cours d'élaboration par la DREAL Poitou-Charentes.

Cette cartographie doit caractériser les surfaces inon-

dables selon 3 scénarios d'inondations d'événements (fréquent, moyen et rare). Elle a pour but de localiser les enjeux dans les zones inondables et quantifier les conséquences dommageables au sein des TRI.

Enfin, à la lumière de ces informations un plan de gestion du risque inondation intégrant les stratégies locales de gestion du risque inondation de les TRI sera élaboré.

Contact

Etablissement Public du Bassin de la Vienne

Etablissement Public du Bassin de la Vienne

3, place du 11 novembre
87220 FEYTIAT
Tel : 05 55 06 39 42
contact@eptb-vienne.fr
www.eptb-vienne.fr

La lettre du SAGE

Revue gratuite éditée par l'EPTB Vienne

Directeur de la Publication

Jean DANIEL
Président de la CLE du SAGE Vienne

Responsable de la rédaction et conception

EPTB Vienne

Crédits des illustrations

EPTB Vienne

Impression

Tirage : 1 000 exemplaires

septembre 2013

Partenaires



Etablissement public du ministère chargé du développement durable



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

